

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES



4^{ème} RALLYE REGIONAL CIEUX MONTS DE BLOND

8 et 9 AVRIL 2017

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	09 Février 2017
Ouverture des engagements	09 Février 2017
Clôture des engagements	27 Mars 2017
Carnet d'Itinéraire : mise à disposition	Samedi 08 Avril : 8h30 à 12h00 /14H à 15H Au Camping de Cieux
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 8 Avril : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Vérifications administratives	Samedi 8 Avril : 14h00 à 18h00 Camping de Cieux
Vérifications techniques	Samedi 8 Avril : 14h15 à 18h30 Camping de Cieux
Heure de mise en place du parc de départ (obligatoire) à l'issue des vérifications	Samedi 8 Avril de 14h30 à 19h30 Place de la Mairie à Cieux
1 ^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 24 Septembre à 16h pour les Modernes Camping de Cieux
Publication des équipages admis au départ Publication des heures et ordres de départ	Samedi 8 Avril à 20h00
Tableau d’Affichage Officiel	Camping de Cieux et Place de la Mairie
Briefing pilotes	Distribué et émarginé aux vérifications administratives
Départ de la 1 ^{ère} VHC	Dimanche 9 Avril à 8h15
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture VHC au Parc Fermé Final	Dimanche 9 Avril à 14h56 Place de la Mairie à Cieux
Vérifications finales	Dès l'arrivée de l'épreuve Garage de l'Etang à Cieux

Publication des résultats provisoires du Rallye	30mn après l'arrivée du dernier concurrent Place de la Mairie
Remise des Prix	Dès la publication des résultats provisoires Place de la Mairie

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile « **Terre de Saint-Junien** » organise les 8 et 9 Avril 2017 en qualité d'organisateur administratif le **4^{ème} Rallye Régional Cieux Monts de Blond**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **LSA Limousin** le 29 Décembre 2016 sous le VISA 1703 et par la FFSA sous le Visa 27 du 3 Janvier 2017.

Comité d'Organisation

Président : BEAL LUC

Membres : C AMATHIEU, J et J BRASSEUR, N DELAVIE, D GROS, P MORICHON, B ROBERT,
M THOUVENIN.

Secrétariat et Renseignements	BRASSEUR Josée 06.79.01.15.84 josee.brasseur@laposte.net BRASSEUR Jean 06.80.61.70.23
Réception des engagements	BRASSEUR Josée Allée de Chambéry 87200 – Saint Brice S/Vienne josee.brasseur@laposte.net
Permanence du Rallye	PC Camping de Cieux Pendant la durée du Rallye Tel 05.55.02.42.61

Organisateur technique

Nom	ASA TERRE DE SAINT JUNIEN « Les Ammons » 16420 BRIGUEUIL
-----	---

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs	FILLOUX Jean Michel	2347
	DELORME Jean Marie	9708
	LAVERGNE Roland	7041
Directeur de Course	TRONCAL Guy	1056
Directeur de Course Adjoint	POIRATON Marie Françoise	11252
Directeur de Course Adjoint	CONDEMIN Bernard	6916
Médecin Chef	Dr CEUILLE	
Commissaires Techniques	PHELIPEAU Jean Luc (Responsable)	9060
	DARLA VOIX Vincent	170389
	GAUTHIER Eric	196863
	KRUGER Guillaume	183231
	GENRIES Didier	228242
Chargés des relations avec les concurrents	CONDEMIN Catherine	56617
	BLANC Michel	20772
Chargé des relations avec la presse	CLAVault Laurent	239520

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4^{ème} Rallye Régional CIEUX MONTS DE BLOND compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2017
- Le Championnat LRSA Limousin 2017
- Le Challenge « Les Notes d'Or 2017 »
-

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail ou sms un accusé de réception d'engagement.

Les vérifications administratives auront lieu le	Samedi 8 Avril de 14h00 à 18h00 Camping de Cieux
Les vérifications techniques auront lieu le	Samedi 8 Avril de 14h15 à 18h30 Camping de Cieux
Les vérifications finales seront effectuées	Garage de l'Étang 29, Avenue du Lac 87520- CIEUX
Taux Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC	

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} Rallye Régional CIEUX MONTS DE BLOND doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 27 Mars 2017 à minuit.

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du 4^{ème} Rallye Régional CIEUX MONTS DE BLOND et du 2^{ème} Rallye Régional VHC CIEUX MONTS DE BLOND, le nombre maximum des engagés est fixé à 90 véhicules (dont 10 VHC maxi).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance, pendant l'épreuve, sera autorisée uniquement au Parc d'Assistance situé sur le Camping de Cieux

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 4^{ème} Rallye Régional CIEUX MONTS DE BLOND représente un parcours de 82.5 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 kms

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 Les Monts 7 kms

ES 2-4-6 Les Lacs 6 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Samedi 8Avril 2017 de 9h à 12h et 14h à 17h.

Le nombre de passages est limité à 3 au maximum.

Des contrôles seront effectués afin de faire respecter les règles.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. Le départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de l'ES1 « Les Monts » pénalités non comprises.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La Remise des Prix se déroulera le 9 Avril 2017 dès l'affichage des résultats provisoires à la Salle des Fêtes de Cieux.

CLASSEMENT	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Prime à la Classe					
1 et 2 partants	135				
3 et 4 partants	200	50			
5 et 6 partants	250	100	50		
7 à 10 partants	260	150	100	50	
plus de 10 partants	260	180	120	80	50
Supplément Scratch	150	100	50		

Les classes suivantes sont regroupées : A7K/A7S, R1A/R1B, R2B/R2C, R3C/R3T/R3D, R4/R5, **Les Pilotes Féminines** seront récompensées comme une « classe », mais non cumulables avec les prix de classe éventuels. (au plus avantageux).

Si le nombre de partants est compris entre : 50 et 65, le montant des primes sera diminué de 25%.
Si le nombre de partants est inférieur à : 50, le montant des primes sera diminué de 50%.
Ces réductions ne s'appliquent qu'aux primes à la classe.

Un engagement gratuit pour 2018 sera offert :

- au 1^{er} du classement Scratch
- à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné (même absent à la remise des prix)
- à un concurrent classé tiré au sort et présent à la remise des prix.

Les chèques seront expédiés la semaine suivant le Rallye selon le classement officiel.

Des trophées seront offerts :

- aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} du classement Scratch.
- aux 1^{ers} de chaque classe.

Tout pilote ayant été autorisé à prendre le départ du « **4^{ème} Rallye Cieux Monts de Blond** », bénéficiera d'une remise de 20€ sur l'engagement du « **15^{ème} Rallye Vienne Glane Porte Océane du Limousin** » du 1^{er} Octobre 2017.

Pour les équipages comprenant un membre de l'ASA Terre de Saint-Junien, le prix de l'engagement sera fixé à 270€ et 260€ pour un équipage complet ASA Terre de Saint-Junien.